



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Conseil National du Crédit du TOGO

MOT DE BIENVENUE DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

(Lomé, le 15 avril 2021)

AVRIL 2021

Monsieur le Ministre, Conseiller du Président de la République,

Monsieur le Directeur National de la BCEAO,

**Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National du
Crédit,**

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite, à chacun de vous, la cordiale bienvenue à cette première session du Conseil National du Crédit (CNC) au titre de l'année 2021.

Comme le Directeur National vient de l'évoquer, le Conseil s'est enrichi avec l'entrée d'un nouveau membre.

Je voudrais, au nom du Conseil et en mon nom personnel, souhaiter la bienvenue parmi nous à Madame BITHO.

Pour ceux qui ne la connaissent pas, Madame BITHO est une habituée des discussions du CNC.

Elle avait déjà contribué aux travaux du Conseil en qualité de membre *intuitu personæ* pendant deux mandats de trois ans chacun. Ses expériences ont été d'un réel apport aux échanges au sein du Conseil.

Je lui donnerai la parole au moment opportun pour dire un mot au Conseil.

Je voudrais aussi, au nom du Conseil, féliciter Monsieur Essohouna MEBA, Ex-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, et lui adresser nos remerciements pour ses contributions aux travaux du CNC.

Mesdames et Messieurs,

Notre session de ce jour sera essentiellement consacrée à l'examen des points suivants :

- la situation économique, monétaire et financière du Togo au 31 décembre 2020 ;
- la situation des établissements de crédit et des systèmes financiers décentralisés au 31 décembre 2020 ;
- l'évolution du financement de l'économie ;
- et la note sur la qualité des services financiers au Togo.

Nous pourrions, au besoin, examiner les dossiers pour information.

Avant d'aborder ces sujets, je voudrais faire un bref commentaire sur quelques points qui me semblent importants.

Le premier porte sur la situation économique en 2020 et les perspectives pour 2021.

Comme vous le savez, la pandémie de la Covid-19 a provoqué une crise sanitaire sans précédent avec des conséquences induites sur l'environnement économique.

Face à cette situation, nous avons, en mai dernier, révisé le taux de progression de l'activité économique à 1,3% pour l'année 2020, contre une prévision initiale de 5,5%.

En septembre 2020, au regard des incertitudes qui entouraient la gravité et la durée de la pandémie, nous avons encore révisé à la baisse à 0,7% le taux de croissance économique pour 2020.

Toutefois, les données disponibles en mars 2021 indiquent que notre économie s'est montrée beaucoup plus résiliente face à la crise sanitaire, grâce, entre autres, aux mesures d'incitations fiscales et de soutien à la demande prises par le Gouvernement.

Elle a affiché une croissance plus élevée des activités économiques que celle estimée en septembre 2020.

Ainsi, le taux de croissance économique est révisé à la hausse à 1,8%. Cette progression est principalement portée par le regain d'activités dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Quant au secteur primaire, il affiche une faible performance, en relation principalement avec les poches de sécheresse et les inondations localisées qui ont pénalisé la production de certains produits vivriers.

Par ailleurs, le taux d'inflation est contenu à 1,8% et le taux d'endettement est ressorti à 59% du Produit Intérieur Brut en 2020.

Selon les perspectives pour 2021, la progression de l'activité économique devrait s'accélérer de 4,8%, en liaison avec les mesures prises pour une maîtrise des effets de la pandémie et une relance de la croissance économique.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, qui dit croissance économique, dit nécessairement financement de l'économie. Ceci m'amène à mon deuxième commentaire qui concerne la situation du financement de l'économie.

Sur ce plan, je note trois (3) principaux points.

Premièrement, il s'agit de la mise en place de nouveaux concours substantiels à l'économie, malgré les conséquences socio-économiques de la pandémie.

En effet, le montant des nouveaux crédits accordés par les banques en 2020 s'est élevé à 590 milliards, après 662 milliards enregistrés un an plus tôt.

Et les crédits octroyés par les institutions de microfinance aux agents économiques ont crû pour ressortir à 180 milliards, contre 179 milliards en 2019.

Deuxièmement, le taux d'intérêt moyen pondéré des crédits bancaires est demeuré à 7,7% entre 2019 et 2020. Cette moyenne masque, toutefois, de fortes hausses enregistrées par certaines catégories d'emprunteurs, notamment la clientèle financière, ainsi que les coopératives et groupements villageois.

Troisièmement, la bonne appropriation par les banques et les systèmes financiers décentralisés de la mesure prise par la BCEAO relative aux reports d'échéances des créances des entreprises et particuliers affectés par la crise sanitaire.

S'agissant particulièrement des banques, le montant global des échéances reportées est ressorti à 28 milliards de FCFA, en faveur de 438 entreprises et de 1.454 particuliers.

Tous ces points positifs ont permis de hisser les créances sur l'économie à 1.306 milliards au 31 décembre 2020, soit 30% du Produit Intérieur Brut.

Ces évolutions encourageantes résultent de l'effet conjugué de plusieurs initiatives, notamment :

- les facilités offertes par la Banque Centrale ;
- les mesures prises par le Gouvernement ;
- et les dispositions prises par les banques et les institutions de microfinance pour poursuivre leurs activités, nonobstant le contexte difficile.

Je tiens à adresser ma satisfaction aux dirigeants des établissements de crédit et des systèmes financiers décentralisés pour les efforts déployés, afin de surmonter, en 2020, le choc induit par la crise sanitaire, en maintenant le profil haussier de la plupart de leurs principaux indicateurs d'activité.

Je les exhorte à maintenir le cap et à innover davantage pour répondre aux nouveaux besoins de financement dans cette phase de reprise économique, tout en assurant la solidité et la résilience de leurs établissements respectifs.

J'ai noté qu'au niveau des systèmes financiers décentralisés, l'amélioration du financement accordé aux agents économiques s'est accompagnée de la dégradation de la qualité de leur portefeuille à un taux de 8,3% en 2020, contre une norme de 3%.

A cet égard, je voudrais inviter les dirigeants de ces structures à élaborer des plans d'action ciblés pour contenir les crédits en souffrance.

Mon troisième commentaire est relatif à la qualité des services financiers.

Je note que la qualité des services financiers au Togo s'est améliorée en 2020 au regard des informations disponibles, avec toutefois, des efforts à faire dans certains domaines pour mieux satisfaire les usagers des services financiers.

Les améliorations relevées concernent notamment l'offre de services de proximité par les banques et les systèmes financiers décentralisés, avec l'élargissement du réseau des distributeurs bancaires et l'installation de nouveaux points de services.

En effet, en 2020, 22 nouveaux distributeurs automatiques de billets ont été installés par les banques et 9 caisses ou points de services ont été ouverts par les systèmes financiers décentralisés. Ces efforts sont appréciables surtout en pleine crise sanitaire.

Toutefois, il est noté une lenteur dans la prise en charge des préoccupations des usagers des services financiers.

A cet égard, je voudrais inviter le Président de l'APBEF-Togo et le Président de l'APSFD-Togo, qui sont présents parmi nous, à exhorter les dirigeants des banques et des systèmes financiers décentralisés à veiller à la prise en charge diligente des réclamations de leur clientèle, en vue d'améliorer davantage la qualité des prestations fournies.

Enfin, mon quatrième commentaire concerne la prolifération des sociétés de placements dans notre pays.

Il nous a été donné de constater que, depuis un moment, certaines structures qui ne sont pas autorisées à collecter des fonds auprès du public proposent des rendements surréalistes allant jusqu'à 300% du capital souscrit à leurs clients, contre des titres de capital ou de placement.

Ces pratiques exposent les populations vulnérables à un risque élevé de perte de leur épargne constituée durant des années d'efforts.

A ce titre, le Gouvernement a décidé de prendre toutes les mesures pour mettre fin à la prolifération de ces sociétés de placements dans notre pays.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce sujet.

Mesdames, Messieurs,

Voilà chers membres du Conseil, les quelques commentaires que je voudrais faire avant d'aborder l'ordre du jour de cette première session de l'année 2021.

Je vous remercie pour votre attention.

